



LA LETTRE AUX RETRAITÉS

UNION SYNDICALE DES RETRAITÉS CGT

Bourse du travail Emile Reboli - Impasse Patrimoine - 20200 BASTIA

tél ; 04 95 31 71 98 - www.cgt-retraités-2b.fr

N°13 - SEPTEMBRE 2016

COMMUNIQUÉ DE L'UNION RÉGIONALE CGT DE LA CORSE

Ajaccio le 12 juillet 2016

Candidature nationale du STC aux élections dans les très petites entreprises (TPE)

ASSEZ DE PROVOCATIONS ET DE VICTIMISATIONS

Le scrutin devant déterminer la représentativité dans les TPE aura lieu du 28 novembre au 12 décembre 2016. Toutes les organisations souhaitant déposer des candidatures avaient obligation de le faire début juin. Deux formes de dépôts étaient possibles au regard de leur présence dans un champ géographique défini.

Les Organisations syndicales pouvaient présenter une candidature régionale ou une candidature nationale conformément à l'article R.2122-33 du code du travail qui dispose que : « *les candidatures des organisations syndicales ayant statutairement vocation à être présentes dans le champ géographique d'une ou de plusieurs régions ou collectivités comprises dans le ressort territorial d'une seule direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont déposées auprès de cette direction; les candidatures des organisations syndicales ayant statutairement vocation à être présentes sur un champ géographique excédant le ressort territorial d'une seule direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont déposées auprès de la direction générale du travail;*

Nous avons rapidement appris avec étonnement que le STC souhaitait déposer pour la 1ere fois une candidature nationale comprenant des listes en Corse et aussi dans **les douze autres régions françaises**. Les services de la CGT en charge de ce scrutin nous ont alertés de la volonté **de toutes les confédérations syndicales** de contester les candidatures des OS excédant leur périmètre d'activité. (8 syndicats ont déposé des candidatures régionales sans qu'il y ait la moindre contestation des confédérations (voir PV CNOV)

Cette position des confédérations fait suite à une surabondance de candidatures, pour ce scrutin, susceptible d'entacher sa lisibilité et surtout de fragiliser les garanties sociales nationales en encourageant les candidatures autonomes voir patronales.

Nous avons immédiatement informé le STC, sur la possibilité d'une contestation de leur candidature nationale et **sur la garantie qu'une candidature régionale ne ferait l'objet d'aucun recours**.

Malgré ces recommandations le STC a maintenu sa position et a déposé des listes nationales. IL reste donc seul responsable de la situation actuelle. Son positionnement sur le scrutin national étant à notre avis en contradiction avec l'article R 2122-33.

Régionalement notre organisation ne conteste en aucune manière la représentativité régionale du STC. Le PV de la Commission Nationale d'Organisation des votes à laquelle participait pour le STC M Jean Luc Morucci l'atteste.

Subsidiairement

Nous nous interrogeons sur les motivations du STC.

Quel intérêt aurait le STC à présenter des listes en Alsace, dans le Nord, les Alpes ou le Massif Central alors que sa revendication 1ere est la « corsisation des emplois » ?

Le STC qui dénigre les syndicats français ayant une représentativité nationale souhaiterait-il accéder à ce statut ?

Nous ne pouvons pas admettre que le STC se pose en victime et nous désigne comme responsables de la situation, alors que s'il avait respecté sa compétence géographique définie par l'art R2122-33 sa candidature n'aurait été contestée par aucune confédération. **Alors que la loi travail vise à briser les garanties sociales majeures l'heure n'est ni à la division stérile ni à la fragilisation des confédérations syndicales nationales.**

Georges Séguy, figure emblématique du syndicalisme français

Georges Séguy, ancien secrétaire général de la CGT de 1967 à 1982, est



décédé samedi 13 août 2016 à Montargis dans le Loiret. Il avait 89 ans.

Né le 16 mars 1927 à Toulouse, la jeunesse de Georges Séguy est marquée par la montée des fascismes en Europe, le Front populaire et la Seconde Guerre mondiale.

Dès 1940, il participe aux réunions

clandestines des Jeunesses communistes. Il est profondément affecté par l'exécution, en 1942, de Pierre Sémard, ami personnel de son père. Cette même année, il intègre l'imprimerie d'Henri Lion à Toulouse, en tant qu'apprenti.

L'ensemble du personnel de l'imprimerie est arrêté par la Gestapo le 4 février 1944, sur dénonciation.

Il est déporté le 21 mars 1944, à l'âge de 17 ans, au camp de concentration nazi de Mauthausen (Autriche). Libéré le 28 avril 1945 par la Croix-Rouge, Georges Séguy rentre à Toulouse le 5 mai 1945.

« J'ai tout de suite pensé que dans la mesure où j'avais eu la chance inespérée de figurer parmi les rescapés, de revenir vivant de la déportation, ma vie en quelque sorte ne m'appartenait plus ; elle appartenait à la cause pour laquelle nous avons combattu et pour laquelle tant des nôtres étaient morts ».

Après la Guerre, il entre à la SNCF en 1946. Son véritable apprentissage de la pratique syndicale commence alors. De 1949 à 1957, il est secrétaire de la Fédération CGT des cheminots. Avant tout syndicaliste, son engagement est aussi politique.

De 1961 à 1965, il est secrétaire général de la puissante Fédération des cheminots de la CGT. En 1965, lors du 35e Congrès de la CGT il devient membre du Bureau confédéral de la CGT.

Au 36e congrès, le 16 juin 1967, il est élu secrétaire général de la CGT. À ce poste, il tient un rôle de premier plan au cours des grandes grèves de mai-juin 1968, qui débouchèrent sur le constat de Grenelle. En 1970, il est élu membre du bureau exécutif de la Fédération syndicale mondiale (FSM). Il demeure quinze ans secrétaire général de la première organisation syndicale française. Il quitte cette fonction lors du 41e Congrès de la CGT, le 18 juin 1982.

De 1982 à 2002, il est président de l'Institut CGT d'histoire sociale (IHS CGT) dont il est l'un des principaux fondateurs. A la tête de cette association, il a œuvré pour un travail rigoureux sur l'histoire de la CGT, refusant une histoire officielle ou instrumentalisée.

BILLET D'HUMEUR

L'été a été sec, la rentrée sera chaude.

Pour s'aérer nous manifesterons avec les grévistes.

Ah !!! les grèves ça suffit !!! mais, mais, mais

- La journée de 8 heures ce sont les grèves.

- Les premiers articles du code du travail se sont les grèves.

- Le repos hebdomadaire ce sont les grèves.

- L'interdiction du travail des enfants se sont les grèves.

- Les assurances sociales avant la Sécu se sont les grèves.

- Les congés payés se sont les grèves.

- La Résistance se sont aussi les grèves.

- Le droit à une retraite avant de mourir ce sont les grèves

- Les élus du personnel se sont les grèves.

- Le salaire national minimum (SMIG/SMAG ou SMIC) se sont les grèves.

-Le Syndicat DANS l'entreprise se sont les grèves.

Tous ces droits aujourd'hui naturels gagnés grâce aux grèves, ils seront conservés, améliorés grâce aux grèves.

Mais pour gagner il faut s'organiser, donc préservons nos syndicats.

En un mot « qu'est-ce qui fait la différence entre un serf ou un esclave et un salarié : c'est le droit de grève et le syndicat »

Donc merci aux grévistes et leurs syndicats et rendez-vous le 15 à la prochaine manif.

LE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT MARITIME EN PÉRIL SUITE AUX CHOIX DE LA CTC ET DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.



Chaque jour on nous parle des errements passés et on prétend aujourd'hui nous proposer un modèle vertueux. Malheureusement la réalité de ce nouveau modèle est bien plus risquée et incertaine.

La continuité territoriale serait pour certains un échec en oubliant volontairement de rappeler la logique mise en place depuis 2002 qui au terme de la concurrence libre et non faussée a offert près de 85% du service passagers à Corsica Ferries et 25% du fret. Au fur et à mesure des multiples plaintes et recours la déréglementation s'est mise en place avec une position dominante pour le low cost ; en organisant la mort de la DSP en finançant la liaison Corse Toulon avec l'aide au passager transporté. Ce sont bien les dogmes libéraux de Bruxelles accompagnés par la mise en œuvre par la CTC qui ont conduit à la situation actuelle au bénéfice d'intérêts particuliers.

L'orientation libérale l'a emporté à défaut de politique de service public et de défense de l'intérêt général. Le projet présenté aujourd'hui accélère le processus ; les SEMOP nouvellement créées sur recommandation de Bruxelles sont un outil qui permet aux collectivités de remettre en cause les SEM dans lesquelles le capital public est majoritaire. La majorité politique aujourd'hui aux affaires ne subit pas ce choix comme elle tente de s'en défendre mais elle l'adopte et le reprend à son compte alors que nous aurions pu préfigurer un montage unique sur l'ensemble des liaisons à majorité publique. Les propos de l'exécutif sont clairs : « laissant au secteur privé et à la concurrence l'exploitation opérationnelle du transport maritime ».

C'est donc 2 SEMOP, une rentable à majorité de capitaux privés et une autre plus à risque ou la CTC serait majoritaire et assumerait les risques. Tout concours avec ce scénario à être inquiets sur le sort des 1400 emplois générés par MCM et CMN ; d'autant que les déclarations du président de l'OTC sur le sort des personnels sont en contradiction avec le document du Président de l'Assemblée (page 11). (L'un affecte les marins au SEMOP, l'autre donne toutes les garanties pour ces personnels de rester dans l'entreprise existante).

Tout nous fait craindre que la cassure entre les 2 SEMOP, l'orientation d'achat de 2 navires ainsi que le renouvellement proposé auront pour conséquence un nouveau plan social. Le consortium du patronat Corse peut se réjouir en empochant dans un 1^{er} temps 35 fois sa mise (achat pour 8 millions d'euros l'ensemble de la compagnie et l'achat de 2 navires en fin de vie à 10 millions d'euros venant compenser les risques éventuels.)

Les choix libéraux de la Commission Européenne sur lesquels s'aligne la majorité sont ceux de la déréglementation et du recul social ; c'est cette politique que rejette aujourd'hui les peuples de tous les pays.

L'accompagnement de ces orientations la confirmation de diminution des sommes affectées à la continuité territoriale s'accordent avec la demande de toutes les forces libérales de déspecialisation de l'enveloppe qui au lieu d'être consacrée exclusivement à la réduction du coût de la vie et les prix du transport, ira dans le budget de la CTC entamé il est vrai par les politiques d'austérités décidées par le gouvernement. Les montants retirés et affectés aux infrastructures portuaires et aéroportuaires ainsi qu'aux routes gonfleront une fois de plus les profits du patronat local et répondront à leurs demandes.

LA CGT ne peut qu'être opposée à ces orientations qui enfoncent notre pays et la Corse dans une crise profonde avec des conséquences dramatiques pour une partie de plus en plus importante de la population et cela au profit d'une minorité qui se gave sur le dos du peuple.

*CESC : Comité Economique Social et Culturel de la Corse.

Non à l'augmentation des taxes Régionales sur le carburant. Oui à des mesures réduisant les prix de l'essence.



Après plusieurs tentatives avortées par le passé et sous différentes mandatures, l'exécutif de la CTC essaie une nouvelle fois d'imposer une hausse des taxes régionales sur le carburant.

Les arguments sont toujours les mêmes ; abonder le budget de la CTC et utiliser les nouvelles recettes pour lutter contre les pollutions et promouvoir les transports en commun. Si l'objectif est louable, faire la poche des automobilistes insulaires est inacceptable.

La Corse est la Région où le taux de pauvreté est le plus important avec les prix les plus hauts.

Le carburant est le produit le plus taxé et constitue une part conséquente et incompressible du budget d'un ménage surtout pour les salariés les plus modestes. Cette hausse de 2,5 centimes constitue une nouvelle attaque contre le pouvoir d'achat des Corses ; pourtant la nouvelle majorité régionale continue d'afficher comme priorité une lutte sans concession contre la pauvreté.

Alors que l'essence est 15 à 20 centimes plus chère que sur le Continent malgré une TVA à 13% (20% au plan national) augmenter même « modestement » les taxes est inacceptable.

La CGT maintient donc son opposition quelque que soit la couleur politique de la majorité régionale.

Certes une hausse de 2,5 centimes rapporterait 7 millions dans les caisses de la CTC. Certes le budget régional connaît un déficit important et les besoins de financements sont nombreux. Mais ce n'est pas une raison pour faire les poches des automobilistes. La future collectivité unique disposera d'un budget global de 2 milliards d'euros. Comment croire que l'on ne puisse trouver les 7 millions que rapporterait cette hausse pour activer et améliorer une politique vertueuse en matière d'environnement et de transports publics. La CGT est d'ailleurs disponible pour travailler à ces questions et à faire des propositions.

Certains s'effraient et se mobilisent en Corse à la moindre proposition de contribution des entreprises ou des détenteurs de rente mais n'hésitent pas à proposer de telles mesures injustes et inefficaces ; les mesures gouvernementales à travers le pacte de responsabilité continuent de remplir les poches des Corses nantis et responsables de la vie chère.

Pour la CGT non seulement toute hausse des taxes sur les carburants doit être combattue, mais aussi une mesure rapide doit être prise pour baisser les prix et les ramener au niveau national soit une baisse de 15 à 20 centimes du litre.

Tous ensemble le 15 septembre 10h30 devant la préfecture pour exiger l'abrogation de la loi «travail»

Les patrons de SFR n'ont pas attendu la publication des décrets d'application de la loi « travail », imposée à coup de procédures anti démocratiques, pour mettre en œuvre ses dispositions les plus destructrices. Un tiers des emplois de SFR devraient être supprimés, soit 5000 postes.

Or SFR ne perdait pas d'argent, ses comptes étaient au vert et ses activités commerciales considérées comme viables et pérennes. Mais voilà, le chiffre d'affaire se serait contracté et les résultats s'en trouveraient affectés.

Si nous employons le conditionnel, c'est à raison. En effet, SFR n'est qu'une entité dans le consortium capitalistique élaboré par l'homme d'affaires Patrick Drahi (avec l'approbation du gouvernement en 2014). Et, à ce titre, SFR peut servir à éponger des dettes d'autres sociétés appartenant au groupe (comme l'a révélé un article du journal Le Monde du 29 avril 2016), tout en distribuant 2,5 milliards d'Euros aux actionnaires, au détriment des investissements productifs nécessaires à l'amélioration du service rendu et au développement de l'entreprise.

Ce pillage pourrait expliquer, au moins en partie, cette hypothétique baisse du chiffre d'affaire ainsi que celle du résultat d'exploitation (permettant, au passage, une substantielle réduction d'impôt !).

Cependant, avec un tel traitement c'est l'avenir de l'entreprise SFR qui est en jeu.

Le plan social présenté au conseil d'administration entérine cette restructuration en souhaitant l'aval des syndicats pour négocier les conditions de départs soi-disant volontaires, mais en réalité imposés (comme le notait un article du 04 août 2016 sur le site de la CGT). La si mal nommée loi « travail », contient, dans ses articles, les éléments qui permettent aux patrons de SFR de procéder à une telle saignée, le plus légalement du monde.

Avec cette loi, ce sont des dizaines d'entreprises qui pourront désormais subir les oukases destructeurs des prédateurs financiers qui écumant les places boursières, en utilisant l'emploi et l'investissement productif comme variables d'ajustement.

**Cette loi scélérate doit être abrogée,
Soyons nombreux à l'exiger
haut et fort le 15 septembre.**